

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF478

présenté par

M. Pueyo, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Carvounas, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	0	1 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement porté par le groupe Socialistes et Apparentés a pour but d'augmenter les crédits de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC) de 1 million d'euros, pour l'ensemble des missions qu'il a en charge et plus particulièrement pour faire face aux surcoûts

liés à la gestion opérationnelle du plan en faveur des rapatriés et des harki. En effet, les crédits affectés au plan harki seront gérés par l'ONAC, soit de manière centralisée, soit de manière déconcentrée, ce qui occasionnera du fait de la gestion et du traitement des nouveaux dossiers une charge financière et en ressource humaine plus importante. C'est notamment pour faire face à ces nouvelles missions que cet amendement propose une augmentation des crédits.

Cet amendement :

- flèche donc 1 000 000 d'euros en AE et en CP de l'action 07 « Action en faveur des rapatriés », du Programme 169 Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ;

- et réduit d'un montant correspondant de 1 000 000 d'euros en AE et en CP l'action 02 Politique de mémoire du Programme 167 "Liens entre la nation et son armée".

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.